

## **MAIRIE DE PLUMELIN**

### **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 10 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Madame LIDURIN Christelle, Madame BERTHELOT Céline (arrivée à 19h47), Madame LE BOULER Sabrina, Madame LE PALLEC Noëlle, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents excusés : Monsieur ADRIAN Daniel, Madame MARECHAL Corinne, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Monsieur BERNARD Anthony.

Etaient absents : Madame LE RAY Béatrice, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Madame LE BOULER Isabelle

*A l'ouverture de la séance*

*Nombre de conseillers en exercice : 21*

*Nombre de conseillers présents : 13*

*Nombre de conseillers votants : 13*

*Absents : 3*

*Excusés : 5*

#### **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019.

#### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne Madame LE BOULER Isabelle en qualité de secrétaire de séance.

#### **DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une décision budgétaire modificative pour le budget assainissement.

19h47 – arrivée Céline BERTHELOT

*Nombre de conseillers en exercice : 21*

*Nombre de conseillers présents : 14*

*Nombre de conseillers votants : 14*

*Absents : 2*

*Excusés : 5*

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE**

Lors du vote des budgets, il a été prévu un crédit de 12000€ au budget assainissement pour la réalisation d'études concernant la faisabilité d'extension de l'assainissement collectif dans certains quartiers proches de Locminé.

Lors de la séance de conseil municipal du 23 avril 2019, il a été décidé de valider l'intégralité de l'étude, soit l'étude de base et l'option comprenant l'étude pour le secteur de Keraudren. Le montant total du devis s'élevait à 11 105€HT soit 13 326€ TTC.

Afin de régler la facture correspondante, il convient de valider l'octroi de crédits supplémentaires d'un montant de 3000€ en section « frais d'études ».

Section de fonctionnement		
<b>Dépenses</b>		
<b>023</b>	virement à la section d'investissement	3 000,00 €

Cette dépense est équilibrée par l'excédent de fonctionnement qui sera de 558 013,49 €

Section d'investissement		
<b>Recettes</b>		
<b>021</b>	virement à la section de fonctionnement	3 000,00 €
<b>Dépenses</b>		
<b>2031</b>	frais d'études	3 000,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la décision modificative proposée pour le budget assainissement.

#### **MORBIHAN ENERGIES – CONVENTION ECLAIRAGE ROUTE DE BOTCOËT**

Dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de la route de Botcoët, le Syndicat Départemental MORBIHAN ENERGIES (SDEM) propose une estimation prévisionnelle de la contribution de la commune pour une extension de l'éclairage public correspondant à un estimatif d'installation de 14 points lumineux.

Considérant que les travaux réalisés sont de nature à favoriser le développement durable, le syndicat MORBIHAN ENERGIES propose de verser un fonds de concours à hauteur de 30% du montant HT plafonné.

Le syndicat MORBIHAN ENERGIES propose ainsi une convention de financement et de réalisation des travaux pour un montant prévisionnel total de 16200€ HT estimé, soit un montant de 11340€ HT à charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité autorise la réalisation des travaux précités et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions et à prendre les mesures budgétaires nécessaires.

#### **CONVENTION ADS – AVENANT**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Centre Morbihan Communauté assure par convention avec la commune de PLUMELIN, la mise à disposition du service commun pour l'instruction des autorisations des droits des sols, afin de définir les champs d'application, les missions et les dispositions financières.

L'avenant proposé prévoit la revalorisation du tarif appliqué pour le traitement d'un permis de construire, comme prévu dans la convention à l'article 10 et selon le bilan financier 2018 du service. Le nouveau tarif applicable est fixé à 118.75€ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 (115€ précédemment).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention.

### **CONVENTION TRANSPORT DES ELEVES A LA PISCINE**

L'organisme de gestion de l'école Notre Dame du Plasker transmet pour chaque année scolaire, une facture correspondant aux frais de transport des élèves domiciliés à PLUMELIN, scolarisés à l'école Notre Dame du Plasker et utilisant un transport collectif pour bénéficier des services de la piscine et de la médiathèque.

Monsieur le Maire précise qu'il convient pour respecter le cadre juridique de cette contribution, de mettre en place une convention de partenariat entre la commune et l'OGEC de l'école Notre Dame du Plasker, déterminant les conditions d'attribution de la participation communale. La convention prévoit une participation communale à hauteur des frais engagés sur présentation de la facture payée au transporteur et la liste des élèves concernés. Pour information, cela représente une facture globale se situant aux alentours de 1000€ pour 73 enfants concernés pour l'année 2018/2019.

Le conseil municipal approuve la mise en place d'une convention de partenariat fixant les modalités de prise en charge des frais de transports, à savoir la prise en charge des frais liés aux transports piscine et médiathèque, des élèves domiciliés à PLUMELIN et scolarisés à l'école Notre Dame du Plasker.

### **BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE**

MORBIHAN ENRGIES transmet la facture concernant l'extension de l'éclairage public pour le troisième terrain de foot. Il convient de prévoir une modification budgétaire afin de transférer les fonds nécessaires pour régler la facture, initialement affectés à l'article 2313 (construction) pour affecter la dépense d'investissement à l'article 21538 (autres réseaux).

Section d'investissement		
Dépenses		
<b>21538</b>	Autres réseaux	36 200,00 €
<b>2313</b>	Constructions	- 36 200,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve le virement de crédits tel qu'énoncé ci-dessus.

### **LOCAL COMMUNAL RUE DU STADE**

Monsieur le Maire explique que l'entreprise ROZ MINIOR, jusqu'à présent locataire du bâtiment communal situé rue du stade, a quitté les lieux depuis le 31/08/2019. Les locaux sont disponibles à la location depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

Pour rappel, le bâtiment dispose d'une surface totale de 688m2 couverte et fermée.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée sur le devenir de ce bâtiment.

Après différents échanges, il apparaît souhaitable de le proposer à la location pour des entreprises artisanales ou industrielles souhaitant s'installer ou se développer. Le bâtiment peut être proposé dans son intégralité ou selon les besoins divisés. Du fait de l'existant, il semble raisonnable de limiter la division en 4 box maximum. Pour faciliter les démarches et préserver une certaine souplesse, le prix proposé sera un prix de location au mètre carré, charges comprises.

Monsieur ROSELIER Frédéric suggère de s'inspirer de la pépinière d'entreprises de Locminé et note qu'il faut être vigilant par rapport au prix et à la durée du bail, pour ne pas avantager des entreprises au détriment d'entreprises déjà installées dans le même domaine. La vigilance s'impose également pour distinguer une entreprise qui génère de l'emploi et une entreprise qui va utiliser le local en lieu de stockage.

Monsieur ROSELIER Frédéric interroge sur les besoins des associations et la possibilité de conserver une partie du bâtiment pour le mettre à disposition. Monsieur le Maire précise

qu'il y a suffisamment de locaux pour ce type de besoins, et qu'il importe de limiter les lieux de stockage pour optimiser et gérer au mieux.

Le conseil municipal préconise une location à court et moyen termes, pour que les locaux restent un tremplin pour une entreprise et non une solution pérenne.

Le conseil municipal autorise, en fonction des demandes et besoins des entreprises potentiellement intéressées, la réalisation de menus travaux d'aménagement intérieur ou extérieur permettant de faciliter la location et l'utilisation des bâtiments.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de fixer à 4€ le prix au mètre carré de surface louée. Le prix s'entend toutes charges comprises et sera ajusté en fonction de la surface louée.

### **COMPTE RENDU DE LA CLECT**

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- ✓ D'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- ✓ D'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 19 juin 2019 afin d'examiner le transfert des charges liées aux transports scolaires et les charges liées au retour de la compétence CIAS aux communes concernées. Le rapport de la CLETC est joint en annexe 1.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le contenu et les conclusions du rapport des CLECT du 19 juin 2019 et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté.

### **MORBIHAN ENERGIES - MODIFICATION DES STATUTS**

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts. L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5. II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

## **COMPTES RENDUS**

### ❖ DECISIONS MUNICIPALES et INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire apporte des informations concernant l'avancée de certains dossiers en cours et sur la rentrée scolaire.

#### EFFECTIFS ECOLE

L'école Marc Chagall a ouvert sa 5<sup>ème</sup> classe à la rentrée pour 112 élèves. Madame LIDURIN Christelle précise que ce sont en tout 15 nouvelles familles qui sont inscrites à l'école Marc Chagall.

Pour cette année 2019/2020, l'école Saint-Melaine fonctionne avec 6 classes pour 151 élèves.

En tout, ce sont 263 élèves scolarisés sur la commune, dont 180 en moyenne utilisent quotidiennement les services de restauration scolaire (répartis en 2 services : une moyenne de 115 élèves au 1<sup>er</sup> service et 65 élèves au 2<sup>nd</sup> service).

La salle occupée par la 5<sup>ème</sup> classe n'est pas équipée de VPI (Vidéo Projecteur Interactif). Le devis s'élève à 3405.50€ pour équiper la salle. Tous les enseignants utilisent quotidiennement le VPI. Madame CONAN Patricia souligne qu'il est difficilement envisageable de pénaliser un fonctionnement de classe et qu'il paraît logique de donner suite au devis. Le conseil municipal approuve la proposition d'équipement à réaliser et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis présenté par MEDIABUREAUTIQUE.

Monsieur Le Maire informe que des travaux ont été réalisés durant l'été à l'école Marc Chagall : peinture, installation de mobiliers, traçage au sol ...

#### DEVIS VALIDES

Monsieur le Maire informe que suite aux demandes de familles, les élus réunis en réunion de bureau, ont validé l'achat de matériel spécifique pour des enfants porteurs de handicap et scolarisés à l'école Saint-Melaine pour un montant total de 1294.14€. Le matériel est propriété de la commune et mis à disposition de l'école via une convention.

#### ANTENNES TELEPHONIQUES

Monsieur Le Maire précise que l'antenne téléphonique située rue du stade est gérée par convention avec la société FREE MOBILE. Suite à des réorganisations structurelles, FREE MOBILE a décidé de céder ses équipements d'infrastructures passives à la société ILAD 7 qui deviendra titulaire de la convention passée avec la mairie. La société FREE MOBILE continuera à occuper le site.

Monsieur Le Maire annonce également qu'une nouvelle antenne va être installée sur la zone de Keranna par la société ORANGE. L'antenne sera installée sur un terrain communautaire et le loyer versé à la communauté de commune.

#### MARCHES EN COURS :

##### ✓ Restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe qu'une relance de l'appel d'offres est en cours pour certains lots, soient infructueux ou largement supérieur à l'estimation. Les travaux de terrassement devraient débuter en fin d'année.

✓ Halls – mairie/médiathèque et salle polyvalente

Monsieur le Maire note qu'après relance, l'ensemble des lots a reçu au moins une proposition. L'analyse des offres après négociation est en cours, et sera finalisée fin de semaine. Les marchés seront ensuite rapidement notifiés aux entreprises retenues.

✓ Route de Botcoët

Monsieur le Maire informe que le début des travaux est prévu le 14 octobre et sera effectué par l'entreprise COLAS, retenue pour l'exécution des travaux. Un point presse a été organisé, permettant ainsi d'informer les riverains.

VISITE DU SOUS- PREFET

Monsieur Patrick VAUTIER, nouveau sous-préfet sur Pontivy – Ploërmel, a différé sa visite sur la commune. Une nouvelle date est fixée au mercredi 30 octobre à partir de 9h30. Il est prévu une visite de la commune et une visite à Kermaria pour évoquer la problématique du cimetière privé. Les personnes souhaitant participer sont invitées à se faire connaître.

RESIDENCE GOHELEN

Suite à la décision de proposer des offres à 10000€ par terrain, Monsieur le Maire précise que plusieurs demandes de renseignements ont été enregistrées. A ce jour 3 terrains sont réservés :

- Lot 29 vendu au prix initial (avec autorisation de changer l'entrée)
- Lot 25 – 10000€
- Lot 26 – 10000€

Il est possible de réserver le lot 32 pour la somme de 10000€.

RESIDENCE DU CHATEAU

Monsieur le Maire rapporte qu'il s'est entretenu avec le propriétaire du terrain non construit Résidence du Château. Ce dernier s'est engagé à déposer un permis de construire avant fin septembre.

RESIDENCE DE L'ETANG

Monsieur le Maire fait part du début des travaux pour la première maison à la Résidence de l'Etang, et annonce également que la ligne à haute tension , qui traversait la Résidence, a été déposée par ENEDIS.

REUNION D'INFORMATIONS POUR LA CARRIERE

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique d'informations va être organisée par CMGO, afin de communiquer quelques informations et échanger avec les riverains.

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe que, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, deux nouveaux agents ont intégré la collectivité pour travailler sur la commune de PLUMELIN :

- ✓ Evelyne MAZOYER à l'accueil de la mairie, en remplacement de Gwénaëlle PEREZ-JAN

- ✓ Laure LE GAILLARD à l'entretien des bâtiments et au service périscolaire de la cantine, en remplacement de Françoise LE GAILLARD

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### ❖ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

#### **Commission Travaux**

Monsieur LE NET Serge informe que le programme de voirie 2019 est en phase terminale de réalisation.

Il précise également que le calendrier des travaux à COET VILLAGE est globalement respecté : la pose des ouvertures est quasiment terminée pour les logements et les plaquistes doivent démarrer prochainement.

Monsieur LE NET Serge dresse un état de quelques-uns des travaux réalisés durant l'été et illustre son propos de photos:

- Local technique : une partie en extérieur a été isolée et fermée afin d'entreposer du matériel
- Maison de santé : des travaux de peinture ont été réalisés par l'entreprise LORIC dans les couloirs et salles d'attente (une couleur par salle d'attente avec fléchage sur les murs). Un panneau d'affichage devrait être installé prochainement avec les couleurs pour chaque praticien
- Des marquages au sol ont été effectués au cours de l'été (cédez le passage, stop...)

Monsieur LE NET Serge précise que le CNP (Chantier Nature et Patrimoine) a entrepris le nettoyage du parcours de santé, ainsi que la peinture des rampes autour de la stèle Jean Raby qui a été déplacé durant l'été.

Monsieur LE NET Serge note que dans le cadre du programme des éclairages de Noël, les nouvelles illuminations seront installées dans les arbres à l'entrée de Plumelin (coté Locminé).

L'épaveuse devrait intervenir semaine 39 sur la commune.

#### **Commission Communication-finance**

Monsieur BOURGES André informe les élus que le bulletin trimestriel PLUMELINFOS est en cours de rédaction : la commission a choisi un focus sur les nuisances (animaux errants, feu, aboiements ...). La date limite pour la réception des articles est fixée au 13 septembre. La distribution interviendra début octobre dans les boîtes aux lettres.

Une réunion est programmée prochainement pour la préparation du bulletin annuel.

Monsieur BOURGES André rappelle qu'un relais d'informations municipales sera bientôt installé près de la boîte aux lettres face à COET VILLAGE). Il s'agit d'un panneau recto verso qui relayera des informations municipales et les informations concernant la vie associative. Ce sont les annonceurs, dont l'annonce figurera sur les côtés, qui participent au financement du panneau.

Monsieur BOURGES André souligne que le site internet est régulièrement actualisé et qu'un travail important de mise à jour des photos proposées sur le site internet est en cours. IL en profite pour remercier Monsieur BERNARD Didier qui se charge de prendre et transmettre les photos représentant le patrimoine de la commune.

### ***Commission Sports et associations***

Madame CONAN Patricia souligne le beau travail réalisé par les jeunes durant l'été sur le mur de la Salle Jean Corlay : les illustrations de sportifs confèrent un bel aspect à la salle.

Madame CONAN Patricia informe l'assemblée que deux nouvelles associations sont en cours de création sur la commune :

- « Les Deux Chênes de Saint Kinède » : portes ouvertes fin septembre
- « Running and Walking » – association en cours de création

Madame CONAN Patricia présente les travaux effectués durant l'été à la médiathèque : création d'un local de travail et de stockage destiné à l'agent pour pouvoir exécuter les couvertures et réparations de livres.

Il a été proposé aux associations un créneau en médiathèque les samedis de septembre, pour permettre à ces dernières de se présenter au public et éventuellement d'enregistrer les inscriptions. Les animations à venir seront transmises avec le compte rendu du conseil municipal.

Madame CONAN Patricia précise que la boîte aux lettres du Père Noël sera à nouveau installée au mois de décembre.

Madame CONAN Patricia présente le travail et les propositions de la commission fleurissement. Plusieurs photos de proposition d'aménagement d'espaces fleuris sont présentées aux élus. Il est proposé, par exemple, de réaménager le rond-point de Kerentrée en créant le blason de la commune en associant minéral et végétal. Après plusieurs échanges au sein de l'assemblée, il est suggéré d'avoir une réflexion d'ensemble pour qu'il y ait une certaine cohérence dans les différents aménagements à venir et de solliciter les conseils auprès d'un dessinateur. Il est également pris note de la nécessité de réfléchir à l'aménagement du début du chemin de randonnée.

### ***Commission Affaires scolaires et sociales***

Monsieur ADRIAN Daniel, étant excusé, Monsieur Le Maire apporte quelques informations sur certains dossiers.

La dentiste actuellement installée à la maison de santé a indiqué qu'elle souhaitait changer le fauteuil actuellement en place. Pour information le fauteuil a été acheté par la commune et la dentiste rembourse chaque mois une part du prix payé initialement par la collectivité. Les élus sont plutôt favorables à un don du fauteuil à une association humanitaire. Madame LE BOULER Sabrina se renseigne.

Monsieur Le Maire informe que le Domicile Partagé de la commune a organisé une rencontre avec deux autres Domiciles Partagés et des animaux, pour le plus grand plaisir des pensionnaires.

Le Domicile Partagé a également subi quelques changements au niveau du personnel, puisqu'il y a eu un départ avec rupture conventionnelle dont le coût global s'élève à environ 2000€. Ce sont les locataires qui sont les employeurs et qui ont accepté de payer les frais de rupture conventionnelle (7 familles sur 8). Des précisions seront apportées lors de la prochaine réunion de CCAS

### ***Commission Enfance et jeunesse***

Madame LE GAL Martine présente le programme de la semaine bleue organisée du 7 au 11 octobre sur le thème « une société respectueuse pour la planète » :

- Lecture dans les deux écoles
- Les élèves vont également se déplacer à Kermaria



- Atelier anti gaspillage : à voir avec association Terres Equitables
- Réunion information organisé avec la gendarmerie de Locminé sur le thème des escroqueries et arnaques

Le conseil municipal des jeunes se réunira samedi 28 septembre à 10h30 pour préparer la boum d'Halloween qui sera organisée le 31 octobre de 16h à 18h.

Madame LE GAL Martine informe que le Spectacle de NOEL offert par la municipalité aux élèves des deux écoles se déroulera le mardi 17 décembre après-midi et sera proposé par la compagnie CICADELLE pour un budget de 750€.

#### ❖ GROUPES DE TRAVAIL

##### ***Commission signalétique***

Réunion le lundi 23/09 à 9h pour validation des panneaux en campagne

##### ***Commission jumelage***

La commission jumelage se réunira le 10 octobre à 20h pour travailler sur un jumelage avec la commune de VINASSAN (11). Parmi les élus, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame CONAN Patricia et Monsieur LORGEUX Éric participent à la commission.

#### RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICES EAU DU MORBIHAN

Monsieur Le Maire précise que les synthèses concernant le prix et la qualité de services EAU DU MORBIHAN ainsi que le lien permettant d'accéder au rapport, ont été transmis à l'ensemble des conseillers, par voie dématérialisée le 5 septembre 2019 avec la convocation pour la séance.

Monsieur ROSELIER Frédéric apporte quelques précisions : la production d'eau potable concerne 224 communes et 554 434 habitants. Les synthèses annuelles transmises par l'ARS sont également consultables et donnent un aperçu de la qualité de l'eau. Concernant la distribution d'eau : ce sont 113 communes qui sont concernées pour 216 000 habitants. Les investissements réalisés sont importants. Grâce à un réseau avec des interconnexions importantes, il n'y a jusqu'à présent pas eu de restrictions d'eau dans le Morbihan.

#### COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/06/2019

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée, suite à l'envoi du compte rendu du conseil communautaire qui a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers, le 5 septembre 2019 avec la convocation pour le conseil municipal.

Concernant les zones d'activités, Monsieur Le Maire précise qu'il a manifesté son mécontentement auprès de la communauté de communes puisque les travaux d'aménagements n'ont toujours pas commencé dans la zone de Keranna Sud. A ce jour, il n'y a plus de terrains disponibles sur cette zone. La Zone de Keranna nord permet encore aux entreprises de s'installer.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Les chats errants font l'objet de nombreuses réclamations et remarques. Monsieur Le Maire précise que c'est un sujet difficile à traiter car la réglementation est très stricte et apporte une définition du chat errant peu compatible avec d'éventuelles captures. Monsieur Le Maire note qu'il sera fait un rappel dans le prochain PLUMELINFOS.

Monsieur Le Maire rappelle que le sujet concernant le chauffage de la salle de karaté à la salle JEAN CORLAY a été plusieurs fois évoqué. Depuis les travaux d'aménagement, il s'avère que la salle est régulièrement utilisée par les associations et les écoles et qu'il s'avère nécessaire d'y installer un chauffage adapté. Le devis, d'un montant de 6900€ TTC, comprenant l'installation de deux appareils soufflants installés au plafond pour permettre de chauffer rapidement la salle, est validé par l'ensemble des élus. Les travaux devront impérativement être réalisés pendant les vacances scolaire d'octobre et être terminés pour le 31 octobre 2019.

### VCEUX DU MAIRE

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de prendre date le samedi 11 janvier 2020 à 15h00 pour la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire.

### AUTRES DATES A RETENIR (sous réserve de modifications de dernière minute)

- ✓ Mardi 24 septembre -18h- réunion CCAS
- ✓ Samedi 29 septembre -10h30 - CMJ
- ✓ Mardi 8 octobre – 19h30 –conseil municipal
- ✓ Jeudi 10 octobre -20h –commission jumelage
- ✓ Vendredi 18/10 – 19h00- remise des prix maisons fleuries
- ✓ Jeudi 31/10 – Boum d'halloween organisée par le CMJ
- ✓ Mardi 5 novembre -19h30 – conseil municipal
- ✓ 11 novembre – Cérémonie - repas CCAS
- ✓ Mardi 17 décembre – 19h30 – conseil municipal

La date pour le repas des élus est fixée au Vendredi 22 novembre 2019. Madame LE PALLEC Noëlle et Monsieur BERNARD Anthony se chargent de l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h18.